

tel que la refonte du système financier qui découle de l'établissement d'un Zollverein.

Le *Daily News* reconnaît que l'union douanière serait d'un grand secours pour le progrès et la stabilité de l'Empire, mais il ajoute que la question réelle est de savoir jusqu'à quel point les colonies consentiraient à faire des concessions au principe du libre-échange et de connaître le montant des avantages qu'en retirerait la mère-patrie.

Le *Chronicle* est opposé à l'union douanière et accuse M. Chamberlain de jouer avec la protection. Il ajoute que rien ne justifierait la Grande-Bretagne de modifier sa politique de libre-échange.

Comme on le voit, l'union douanière n'est pas chose facile à établir et il passera beaucoup d'eau encore sous le pont Victoria avant l'adoption d'une telle mesure.

LE MAIRE—DEPUTE

II.

Nous avons, dans notre dernier numéro, donné les raisons qui, à notre avis, devaient faire, du maire de Montréal, un député à la Chambre des Communes.

Le maire actuel, M. R. Wilson Smith, se présente à la députation et demande aux électeurs de voter pour lui au scrutin du 23 courant.

La division St Laurent, dans laquelle se présente le maire, est précisément celle qui convient le mieux pour une telle élection : elle renferme une population à peu près égale de gens de langue anglaise et de langue française. On y voit des Anglais, des Ecossais, des Irlandais, et si, comme nous le croyons, une bonne partie des Italiens de Montréal sont naturalisés, la division St-Laurent comprend la population la plus cosmopolite de la ville, en tant qu'électeurs.

Dans un quartier cosmopolite l'élément dominant est généralement l'élément commerçant ; c'est pourquoi, étant donné le nombre de marchands dans la division St-Laurent et le principe que nous avons posé dernièrement, que le maire de Montréal devait être *ipso facto* un candidat à la députation, nous sommes dans l'obligation de nous occuper plus particulièrement de l'élection prochaine dans la division St-Laurent.

Ce que nous avons dit des différentes langues et des différentes races qui peuplent cette division est une raison qui milite en faveur de la nomination du maire Smith.

Tous les gens bien pensants et tous ceux qui ont à cœur le progrès du pays ont toujours cherché et cherchent encore, dans l'intérêt commun, l'union de toutes les classes, de toutes les races et de toutes les croyances sous un même drapeau, celui de la patrie. L'union s'est déjà faite sur le nom de M. R. Wilson Smith alors qu'il était candidat à la mairie et nous estimons qu'elle doit se faire avec plus de raison encore dans l'élection actuelle.

Les Canadiens-français, les catholiques, ont la promesse du candidat qu'il fera rendre justice pleine et entière à la minorité du Manitoba et nous avons le plus grand respect pour l'homme de religion protestante et de langue anglaise qui, par amour de la justice et par droiture de caractère, combat ses propres coreligionnaires et ses compatriotes en faveur d'opprimés catholiques et français. Cet homme, ce candidat, c'est M. R. Wilson Smith.

M. R. Wilson-Smith, n'aurait-il en sa faveur que son titre de maire et son esprit de justice envers les opprimés, est déjà digne, nous venons de le voir, de recevoir un nouveau mandat des électeurs. Mais le candidat de la division St. Laurent a encore autre chose à son actif qui le recommande à ses concitoyens pour le jour prochain de l'élection.

Nous le voyons actuellement à l'œuvre,—malgré les soucis de sa candidature, les soins à donner à ses affaires de banque et ses occupations à l'hôtel-de-ville,—pour doter la ville de Montréal d'une exposition internationale, l'an prochain, et si, en cette occasion, il travaille pour la ville tout entière, c'est la division St. Laurent qui, par sa position à proximité des terrains de l'Exposition, est appelée à recueillir les plus nombreux et les meilleurs fruits de ceux que nous réserve la grande exposition. La division St. Laurent ne manquera pas de reconnaître, le 23 juin, tous les efforts et tout le travail accomplis par le candidat R. Wilson-Smith, pour lequel ils voteront avec ensemble.

LA BANQUE DE QUEBEC

Cette banque, dont le siège social est à Québec, s'implante de plus en plus à Montréal où elle compte parmi nos institutions financières les mieux tenues.

L'année qui vient de finir en offre la preuve la plus convaincante. Le nouveau gérant-général, M. Thos. McDougall, a pris, trop tard l'an

dernier, pour que les actionnaires aient pu en bénéficier, la haute main dans la gérance. Cette année, on peut suivre les avantages que la banque a retirés d'un changement de ligne de conduite.

Nous établissons comme suit son bilan pour l'exercice 1895-96, en déduisant, comme le font les autres banques, l'appropriation pour créances mauvaises et douteuses, avant d'établir le montant des bénéfices :

Bal nce du compte de Profits et Pertes au 15 mai 1895	\$ 70,966.61
Profits de l'exercice, frais déduits.....	\$266,320.29
Déduction pour créances mauvaises ou douteuses..	108,310.45
	<u>158,009.84</u>
	\$228,976.15
Dividende 2½ 0/0 payé le 2 Décembre 1895.....	\$ 62,500.00
Dividende 3 0/0 payable le 1er juin 1896.....	75,000.00
	<u>\$137,500.00</u>
Solde au 15 Mai 1896.....	<u>\$ 91,476.45</u>

L'an dernier, ce solde n'était que de \$20,966.61 et, pour le porter au chiffre ci-dessus de \$70,966.61, il avait fallu emprunter \$50,000.00 à la réserve qui, de \$550,000, est revenue à \$500,000.00, chiffre auquel nous la trouvons encore aujourd'hui.

Les actionnaires ont touché, pour l'exercice qui vient de finir, 5½ p. c. de dividende, tandis que, pour le précédent, ils avaient reçu 6 p. c. sur le montant de leurs actions. Cependant, on aurait pu payer cette année un dividende au moins aussi élevé que l'année dernière car les bénéfices de 1895-96 sont plus élevés de \$70,782.71 que ceux de 1894-95. En payant 6 p. c. il eût fallu prendre \$12,500.00 de plus sur les bénéfices ce qui aurait diminué d'autant le solde disponible du compte de profits et pertes. Il est sage, dans les circonstances actuelles du commerce, de payer un peu moins de dividende et de former des réserves pour les temps difficiles.

En résumé, la banque a pu, contrairement à l'année dernière payer un dividende de 5½ 0/0 sur les bénéfices de l'année sans recourir au solde précédent du compte des profits et pertes et même elle a pu augmenter ce solde de \$20,509.84, sans avoir à puiser à son compte de réserves. Nous ferons remarquer que, cette année, les bénéfices nets ont été de 81 0/0 plus élevés que ceux de l'année dernière.

Enfin, pour en finir avec le compte de Profits et Pertes, nous voyons, dans le rapport du Président, que la somme de \$108,310.45 qui vient en déduction des créances mauvaises ou douteuses, etc, s'applique en grande partie, à de vieilles créances garanties par hypothèques dont la valeur n'était pas alors certaine.